

Procès-Verbal du Conseil Municipal **du 9 octobre 2023**

PRESENTS : M. ARNAUD Jean-Yves, Mme GARACHON Corinne, M. OLIVIER Pascal, M. MATHIEU Guillaume, M. BOYER-MAZUREL Yoann, Mme WITTRANT Sophie, Mme LEFEBVRE Émilie, M. MONTEIL Éric, Mme PEYNET Nathalie, M. MAZEROLLE Christian.

ABSENTS EXCUSES : Mme WALEWSKI Renée, Mme VALENTIN Jocelyne, M. DINYTASZ Dominique.

ABSENT NON EXCUSE : Mme DUBOIS Jocelyne,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLIVIER Pascal,

Lecture du procès-verbal du 31 juillet et approbation

TERRITOIRE ENERGIE 63

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ANNEES 2024-2025-2026 REFECTION LANTERNES CAPOTS PLASTIQUES EN LED SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Monsieur le maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public pour les années 2024-2025 et 2026 ces travaux portent sur la « Réfection des lanternes capots plastiques en LED ».

Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire Energie 63, l'estimation des dépenses s'élève à :

Année 2024 : 68 000.00 € HT.

Année 2025 : 62 000.00 € HT

Année 2026 : 72 000.00 € HT

Conformément aux décisions prises par son Comité, Territoire Energie 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant H.T. Un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'Ecotaxe sera demandé à la commune, soit :

Année 2024 : 34 024.00 €

Année 2025 : 31 022.32 €

Année 2026 : 36 037.68 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire donne lecture d'une note du comptable public l'informant qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de la somme de 364.40 € correspondant à des titres émis en 2010.

Monsieur le Maire propose au Conseil, l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 364.40 €.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ FOYER RURAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il souhaite entreprendre des travaux de rénovation énergétique ainsi que des aménagements intérieurs sur le bâtiment « Foyer Rural ».

Une intention de projet a été déposée auprès de la Région sur une base de 150 000 € HT de travaux.

Une étude de faisabilité concernant l'isolation, le chauffage et l'électricité est nécessaire avant d'engager ces travaux.

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études techniques ACFI pour un montant de 2 250.00 € HT et Madame GUYOT Brigitte, Architecte pour un montant de 3 150.00 € HT afin de réaliser cette étude.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'un diagnostic Amiante – Plomb doit être réalisé. Un devis a été demandé à la société SOCOTEC.

EMPLOI A DUREE DETERMINE D'ADJOINT TECHNIQUES TERRITORIAUX ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : surcharge de travail dans les espaces vert due à une météo clémente pour la saison.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

DECIDE

La création à compter du 1^{er} Novembre 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2023 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine des espaces verts.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

COUPE DE BOIS PARCELLE ZA 5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite vendre du bois sur pied sur la parcelle ZA 5 au lieudit « Les Boudignons », pour éviter la prolifération de la maladie. Les résineux (douglas) commençant à être impactés par celle-ci.

Une proposition d'achat a été envoyée en mairie par la SARL PAYRARD de St Gervais d'Auvergne pour un montant de 4 200 €. Monsieur le Maire propose au conseil de valider ce prix de vente.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présent

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Matériel communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, que la commune a fait l'acquisition de 4 barnums pour un montant de 5 280 €. Après décision du conseil, ils seront prêtés qu'aux associations de la commune, un chèque de caution et une attestation d'assurance devront être donnés lors de la prise de ce matériel.

Monsieur le Maire rappelle également, que la mairie peut prêter des tables, chaises, vaisselle aux particuliers de la commune, un chèque de caution sera également demandé.

Jardin de l'Abbaye

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui sont venues aider pour le nettoyage des parcelles le 9 septembre. L'étude du sol et les relevés topographiques ont été réalisés.

Boulangerie

Le Conseil d'Administration de l'EPF Smaf en date du 26 septembre a validé l'opération d'acquisition du bâtiment. Une convention de portage foncier doit être signée prochainement entre la commune et l'EPF Smaf.

L'EPF Smaf est en charge de la négociation du prix d'achat.

Dans un premier temps, la commune devra engager des travaux importants sur la charpente, la mise en conformité du RDC, l'accessibilité et la sécurité incendie.

Voirie

Le broyage est en cours dans les chemins, une fois terminé les voiries goudronnées seront faites. Le SIV de Menat doit faire des emplois partiels prochainement, « les nids de poules » ont été recensés par M. Pascal OLIVIER.

SICTOM

Suite au décès brutal de la présidente en exercice, Claire Lempereur, un nouvel exécutif a été élu.

Exécutif et bureau syndical

Après un vote à bulletin secret, Bernard BOULEAU a été élu président ; René DEQUAIRE, 1^{er} vice-président ; Sébastien RICHARDOT, 2^e vice-président ; Bernard GRAND, 3^e vice-président et Margaux PIQUELLE, 4^e vice-présidente.

Le bureau syndical représentant tout le territoire du périmètre du syndicat a également été élu. Il est composé, en plus du Président et des Vice-Présidents, des délégués suivants : Carinne CHARTIER, Christophe DUPOUX, Baptiste FOGLIENI, Jacques LAGUET, Jean-Claude LEDUC, Alain LIZARD, Guillaume MATHIEU, Pascal MONTAGNE, Jean-Claude TAUTOU, Jean-Paul TOUVERON, Évelyne VILCHENON.

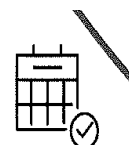
A partir du 1^{er} Avril 2024, l'accès aux déchèteries de St Eloy les Mines, St Gervais d'Auvergne et Pionsat se fera obligatoirement avec une carte. Les inscriptions peuvent se faire dès maintenant :

- Par internet,
- Par courrier en remplissant le formulaire d'inscription,
- En vous rendant dans les permanences dédiées (voir ci-dessous),
-



Planning des permanences du territoire :

Du 02 octobre 2023 au 31 mars 2024



> SAINT GERVAIS D'AUVERGNE

Halle Cœur de Combrailles Rue de l'égalité :
Les lundis de 9h à 13h et de 14h à 17h

> PIONSAT

Salle @ROBASE Place de la République :
Les mardis de 9h à 13h et de 14h à 17h

> SAINT ELOY LES MINES

Communauté de Communes La Lanterne Rue du Puits Saint Joseph :
Les mercredis et vendredis de 9h à 13h et de 14h à 17h
Et les samedis (des semaines impaires uniquement) de 9h à 12h

> MONTAIGUT EN COMBRAILLE

SICTOM des Combrailles bureau au sein de la Mairie 19 Grand Rue :
Les mardis de 9h à 12h
Et les jeudis de 9h à 13h et de 14h à 17h

Monsieur Éric MONTEIL se plaint que le camping d'Ebreuil et le restaurant « Le Beau Site » déposent leurs poubelles dans le container près de chez lui, il souhaite que ce problème soit résolu.

Repas des Aînés

Le repas des Aînés aura lieu le 27 janvier 2024. La commission sociale se réunira normalement fin octobre pour préparer ce repas.

Ecole / Cantine / Rentrée scolaire / Ramassage scolaire

Le changement des huisseries est terminé, il reste 2 portes à poser côté appartement.

Des thermostatiques ont été posés sur les radiateurs de la cantine.

Le nombre d'enfants pour la rentrée est de 61 réparti comme suit :

- Maternelle : 20
- GS-CP-CE1 : 19
- CM1-CM2 : 22

La directrice de l'école a demandé un nouveau contrat civique qui a été accepté par l'Education Nationale.

Une création d'arrêt pour le ramassage scolaire (3 enfants) au village de Biesse a été demandée, pour l'instant la demande est refusée, M. le Maire a contesté cette décision et a demandé au Conseiller Régional d'intervenir, ce dossier doit être réétudié.

Gendarmerie

Les travaux de rénovation des appartements et de la caserne sont terminés.

Madame Séverine GALLOIS Adjudante Chef est arrivée mi-juillet pour remplacer Cédric MISIACZYK.

Un devis pour le ravalement des façades a été demandé, la commune pourrait bénéficier d'aides de la Région, a cet effet une réunion aura lieu le 25 octobre.

Site de Navoirat

Les panneaux signalétiques du sentier sont arrivés, ils devraient être posés avant la fin de l'année.

Les parapentistes sont venus samedi 7 octobre remettre en état l'air de décollage du belvédère, il faudra rajouter un peu de terre, M. le Maire est en charge de ces travaux.

Abris bus

Ils sont tous posés, celui du Pont de Menat a été réparé par les services de la Région.

Boutique Menatoise

Les travaux ont duré environ 1 mois, ils ont permis le rafraichissement du local et du nouveau matériel a été acheté, l'enseigne doit également être changée, une inauguration devrait avoir lieu en fin d'année.

Plusieurs administrés se plaignent du manque de produit locaux (alimentaires), les étagères ne sont pas sécurisées...

Communauté de Communes

Les bulletins communautaires sont à distribuer.

EHPAD : une directrice devrait arriver en fin d'année.

Silo LIMAGRAIN

Il devrait être démolit d'ici la fin de l'année. Monsieur le Maire souhaite que la commune achète le terrain.

DIVERS

Site des Tarteaux : Pour la saison touristique de 2024, il faudrait acheter des jeux pour enfants pour la plage et mettre des panneaux concernant la réglementation de la baignade. Le snack est trop souvent fermé. Il faut couper les arbres qui sont sur le terrain de tennis

Appartements des Grelins : La haie de thuyas a été arrachée par l'entreprise VINDRIE pour un montant de 2 160 €.

Le lavoir du Piogat est bouché.

Les vœux du Maire auront lieu le 13 janvier à 17heures.

Le bulletin municipal devrait être terminé début janvier, les articles sont à envoyer à M. Guillaume MATHIEU.

Représentation théâtrale : les 14 et 15 octobre au foyer rural. La mise en place sera faite par Mrs

Pascal OLIVIER / Jean-François CANCELLIERI / Joël MOUATE.

Le conseil d'Ecole aura lieu le 9 novembre.

Le siège social d'AGRO 2000 part à Nébouzat.

Fin de séance : 20h15

Prochaine réunion : fin novembre